



## Traité 'Houlin

### Michna 8 - Chapitre 9

怯אבר ווּבָשֵׂר הַמִּדְלִילִין בְּאָדָם,  
טָהֹרִין;  
מִתְבָּאָדָם,  
הַבָּשֶׂר טָהוֹר.  
怯אבר מִטְפָּא מִשׁוּם אָבָר מִן הַפִּי,  
וְאִינּוּ מִטְפָּא מִשׁוּם אָבָר מִן הַפִּתְחָה,  
דָּבָרִי רַבִּי מֵאִיר;  
וְרַבִּי שְׁמֻעָן מַטְהָר:

Le membre et la chair [d'une personne qui ont été partiellement sectionnés et qui restent] suspendus à une personne sont rituellement purs, [bien qu'il n'y ait aucun potentiel de guérison].

[Si] la personne est décédée, la [chair suspendue] est rituellement pure, (car son statut halakhique est celui de la chair coupée d'une personne vivante – éver mine ha'hai).

Le [membre suspendu] transmet l'impureté comme un membre [séparé] du vivant et ne communique pas d'impureté comme un membre issu d'un cadavre ; c'est la déclaration de Rabbi Meïr. Et Rabbi Chimon considère [la chair et les membres] comme rituellement purs.

### La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)

